

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation**

Agent d'enduction

Uniquement pour les applications industrielles ou professionnelles.

**Utilisations déconseillées**

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Dörken Coatings GmbH &amp; Co. KG

Wetterstr. 58

58313 Herdecke

Germany

www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243

Fax: +49 2330 63 100 243

**Service chargé des renseignements:** msds.coatings@doerken.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

GBK GmbH +49 (0)6132-84463

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 1)



GHS07

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07



GHS08

**Mention d'avertissement** Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Massee de réaction du Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du Sébacate de méthyle  
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

Hydrocarbures, C9, aromatiques

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 3)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 2)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

**2.3 Autres dangers**

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066	12,5-15%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	Hydrocarbures, C9, aromatiques Numéro CAS alternatif: 64742-95-6 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336, EUH066	7-8%
Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40-xxxx	Masse de réaction du Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du Sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle Repr. 2, H361f; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1A, H317	1-2%

**Indications complémentaires:**

Tous les hydrocarbures utilisés sont conformes à la note P (moins de 0,1 % de benzène) du règlement CLP.  
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

(suite page 4)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 3)

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux:**

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Manifestations allergiques

L'inhalation peut comporter un effet d'irritation des muqueuses.

Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

**5.3 Conseils aux pompiers****Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 5)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 4)

**Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhale les vapeurs.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosifs.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 6)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 5)

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 100 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm (trimethylbenzole)
------------	---

**Informations relatives à la réglementation** IOELV (EU): (EU) 2019/1831**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

**Protection respiratoire:**

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

**Protection des mains:**

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Il est recommandé d'utiliser des gants longs pour minimiser le contact par les éclaboussures.

**Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 6)

**Temps de pénétration du matériau des gants**

&gt; 480 minutes

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage**

Lors de tout travail, il faut porter des lunettes de protection hermétiques en respect de la norme EN 166.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

**Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Liquide

**Couleur:**

Divers, selon l'encrage

**Odeur:**

Fort en hydrocarbures aromatiques

**Seuil olfactif:**

Non applicable aux mélanges.

**Point de fusion / Point de congélation :**

&lt;-70 °C

Sans importance pour la sécurité.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

140 °C (masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)

Inflammable.

**Inflammabilité****Limites inférieure et supérieure d'explosion****Inférieure:**

0,8 Vol % (masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)

**Supérieure:**

7 Vol % (masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)

&gt;23 °C

**Point d'éclair**

&gt;400 °C (Hydrocarbures, C9, aromatiques)

**Température de décomposition:**

Pour les mélanges non applicable.

**pH**

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

**Viscosité:**

&gt; 90 s (20°C / DIN 53211 / 4 mm)

&gt; 60 s (20°C / ISO 2431 / 6 mm)

&gt; 20,5 mm²/s (40°C)

**Solubilité****l'eau:**

Pas ou peu miscible

**les solvants polaires:**

Pas ou peu miscible

**les solvants apolaires:**

Entièrement miscible

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Pour les mélanges non applicable.**Pression de vapeur à 20 °C:**

1,4 hPa

**Densité et/ou densité relative****Densité à 20 °C:**

1,38 g/cm³

(suite page 8)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 7)

<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Ce produit est inflammable mais pas comburant.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pour les mélanges non applicable.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosifs</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**10.2 Stabilité chimique** Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.**10.5 Matières incompatibles:** oxydants forts

(suite page 9)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 8)

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène**

Dermique	LD <sub>50</sub>	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC <sub>50</sub> / 4 h	11 mg/l (ATE)

**Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications générales:**

L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au regraissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

(suite page 10)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 9)

**Indications toxicologiques complémentaires:****Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

EC <sub>50</sub> / 48 h	3,2 mg/l (Daphnia magna)
LC <sub>50</sub> / 96 h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**Masse de réaction du Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du Sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle**

EC <sub>50</sub> / 24 h	20 mg/l (Poecilia reticulata (guppy)) (OECD 202)
EC <sub>50</sub> / 72 h	1,68 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC <sub>50</sub> / 96 h	0,9 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre)) (OECD 203)
	7,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) (OECD 203)
	0,97 mg/l (Lepomis macrochirus (crapet arlequin)) (OECD 203)
NOEC / 21 d	1 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

**12.2 Persistance et dégradabilité****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

OECD 301F Manometric Respirometry Test	78 % /O <sub>2</sub> consump (28d) readily biodegradable
--	---

**Masse de réaction du Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du Sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle**

OECD 301F Manometric Respirometry Test	38 % (microorganismes aérobies) (28d) modérément biodégradable
--	---

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Masse de réaction du Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du Sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle**

Coefficient de partage log Pow | 2,37-2,77 (n-octanol/eau) (25 °C; pH-Wert: 7)

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 10)

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Comportement dans les stations d'épuration:**

**Masse de réaction du Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du Sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle**

EC<sub>50</sub> / 3 h >100 mg/l (organismes des boues activées) (OECD 209, aerob)

**Autres indications:**

**Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le réseau d'égouts, les cours d'eau ou le sol, même lors du nettoyage des outils. Éliminer les résidus du produit en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

**Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1263
----------------------	--------

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

DOT	Paint
ADR	1263 PEINTURES
IMDG, IATA	PAINT

(suite page 12)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 11)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****DOT**
**Classe  
Label  
ADR**

 3 Liquides inflammables.  
 3

**Classe  
Étiquette  
IMDG, IATA**

 3 (F1) Liquides inflammables.  
 3

**Class  
Label**

 3 Liquides inflammables.  
 3
**14.4 Groupe d'emballage****DOT, ADR, IMDG, IATA**

III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par****l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

**Numéro d'identification du danger (Indice****Kemler):**

30

**No EMS:**

F-E,S-E

**Stowage Category**

A

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:****DOT****Quantity limitations**
 On passenger aircraft/rail: 60 L  
 On cargo aircraft only: 220 L
**ADR****Quantités limitées (LQ)**

5L

**Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

(suite page 13)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 12)

**Catégorie de transport**

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

**Code de restriction en tunnels**

3

**Remarques:**

D/E

Lors de l'utilisation des récipients avec une capacité de tout au plus 450 litres, le transport n'est pas soumis aux dispositions de l'ADR. On recommande cependant de noter alors dans les documents d'expédition:

> TRANSPORT APRÈS SOUS-SECTION 2.2.3.1.5 ADR  
<**IMDG****Limited quantities (LQ)**

5L

**Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

**Remarques:**

Not subject to the IMDG provisions when packed in receptacles not exceeding 30 L capacity.

**"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 13)

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:****Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42**

Valeur limite COV 2010 pour la catégorie j (PS): 500 g/l. Ce produit contient au maximum 500 g/l de COV.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est tenu de s'informer de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012****Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

**Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 15)

BE/FR

**Fiche de données de sécurité**

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2025

Révision: 11.11.2025

Numéro de version 02-02 (remplace la version 02-01)

**Nom du produit: DÖRKEN® 2K DTS SATIN 40**

(suite de la page 14)

- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Date de la version précédente:** 17.10.2024**Numéro de la version précédente:** 02-01**Acronymes et abréviations:**

- ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)  
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**Sources**

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**